

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par

Mme Maximi, Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel,
Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Le ministre chargé de l'économie et les fonctionnaires qu'il a désignés ou habilités conformément
aux dispositions du présent livre »,

les mots :

« La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et ses
agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de limiter ce nouvel élargissement du pouvoir
exécutif en France en garantissant que les mesures d'enquête permises par cet article ne dépendent
pas d'un ministre, et des personnes que ce ministre désigne, mais d'une institution, en l'occurrence
la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.

En effet, la limitation de l'influence de puissances étrangères au sein de l'Union européenne, est un objectif auquel nous pourrions souscrire. Il ne doit cependant pas être l'arbre qui cache la forêt, et dissimuler la logique sous-jacente de cet article, qui voudrait selon le mythe néolibéral éculé qu'en l'absence d'intervention des différents États, la concurrence libre et non-faussée pour les uns, pure et parfaite pour les autres, viendrait garantir un marché efficace au service de tous et non au service des riches et des puissants. Le renard libre dans le poulailler libre ne sera jamais source d'émancipation, d'épanouissement et de bonheur collectif.

Cette disposition est par ailleurs assez hypocrite au moment où le groupe Horizons, avec la bénédiction des autres macronistes, propose de mettre à contribution le livret A pour financer nos industries d'armements privées. D'un œil étranger importateur d'armes, cela viendrait pourtant relever d'une subvention étrangère venant fausser leur marché intérieur.

A minima, ce travail d'enquête ne doit pas servir de prétexte au renforcement d'un pouvoir exécutif, et ouvrant la porte à toujours plus de prérogatives pour l'exécutif, a fortiori si les conditions définies par le code monétaire et financier évoluaient à l'avenir.

Nous demandons donc par cet amendement de désigner notre administration, en l'occurrence la DGCCRF. C'est par une administration forte et un pouvoir parlementaire fort que nous permettront l'amélioration de la vie des citoyens, pas par le renforcement permanent d'un exécutif n'écoulant que
lui-même.